Les prochaines étapes après la finalisation des statuts de mon asbl :

**1. RCS + RESA**

Déposez l’acte modifiant les statuts de l’asbl auprès du RCS (**Registre de Commerce et des Sociétés)** au plus tard un mois après l’assemblée générale extraordinaire.

Choisissez **« Nouveau dépôt »** sur le site du **RCS** et authentifiez-vous sur le site par un produit LuxTrust : [*https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004645706&loop=2*](https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004645706&loop=2)

1. Choisissez « Modification » pour déposer le procès-verbal de l’AG modifiant les statuts
2. Choisissez « Statuts coordonnés » et déposer les statuts coordonnés

L’acte modificatif (procès-verbal de l’assemblée générale) des statuts est publié dans le **journal de publication** du RESA (Recueil électronique des sociétés et associations). La date de la publication dans le RESA peut être indiquée lors du dépôt des documents.

**2. RBE**

Une asbl doit aussi déterminer ses **bénéficiaires effectifs** et les déclarer au **Registre des bénéficiaires effectifs (RBE).** Cette déclaration se fait en complétant un formulaire en ligne sur le portail du RBE. S’il y a un changement dans l’identité des bénéficiaires effectifs, il faut déclarer ce changement au RBE dans un délai d’un mois.

Dans la majorité des cas des asbl, aucun bénéficiaire effectif ne pourra être identifié et l’asbl inscrira alors les membres de son conseil d’administration.

1. Choisissez « Inscription/ Modification » sur le site du RBE et authentifiez-vous sur le site avec code d’accès envoyé par courrier

[*https://www.lbr.lu/mjrcs-rbe/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004696575&loop=1*](https://www.lbr.lu/mjrcs-rbe/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004696575&loop=1)

Bureau d’assistance du LBR (RCS/ RESA/ RBE) : **26 42 81**

*Possibilité de demander un rendez-vous (tarif : 20 euros)*

**3. Les comptes**

Les asbl ont l’obligation de déposer annuellement leurs **comptes dans les 7 mois à partir de la clôture de l’exercice.** Dans le mois de l’approbation des comptes par l’assemblée générale, le conseil d’administration dépose les documents comptables, et les publie par mention de dépôt, au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS).

Choisissez « Nouveau dépôt » sur le site du RCS [*https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004645706&loop=2*](https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1748004645706&loop=2)*)*

Connectez-vous sur le site par un produit LuxTrust. Choisissez « Comptes annuels, compte et budgets » et déposez le document au format PDF/A. Pour plus d'informations sur le format, consultez la page du LBR : [*https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/webapp/static/mjrcs/fr/mjrcs/asblBrochureComptesPageWeb.html?pageTitle=breadcrumb.brochureasbl&currentMenuLabel=menu.item.geninfoasbl*](https://www.lbr.lu/mjrcs/jsp/webapp/static/mjrcs/fr/mjrcs/asblBrochureComptesPageWeb.html?pageTitle=breadcrumb.brochureasbl&currentMenuLabel=menu.item.geninfoasbl)

Les comptes sont publiés par mention au RESA.

**Quels sont les documents comptables à déposer selon la taille d’une association ?**

|  |  |
| --- | --- |
| Petite entreprise | * L’état des recettes et des dépenses * L’annexe (total des avoirs en caisse, total des avoirs en banque, nombre de membres par tranches de membres et pourcentage de transferts de fonds vers les pays de l’UE et en dehors de l’UE) |
| Moyenne entreprise | * Le bilan comptable * Le compte de profits et pertes * L’annexe (nombre de membres par tranches de membres, volume de financement d’autres entités, pourcentage estimé d’activités au Luxembourg, dans l’UE et en dehors de l’UE et le pourcentage de transferts de fonds vers les pays de l’UE et en dehors de l’UE). |
| Grande entreprise | * Le bilan comptable * Le compte de profits et pertes * L’annexe (nombre de membres par tranches de membres, volume de financement d’autres entités, pourcentage estimé d’activités au Luxembourg, dans l’UE et en dehors de l’UE et le pourcentage de transferts de fonds vers les pays de l’UE et en dehors de l’UE). * Le rapport du réviseur d’entreprise agréé |

Besoin de plus d`informations sur la taille de votre asbl ?

🡪 [*https://benevolat.lu/espace-ressources/gestion-dune-asbl/tenir-les-comptes-de-lassociation*](https://benevolat.lu/espace-ressources/gestion-dune-asbl/tenir-les-comptes-de-lassociation)